

Birmanie : interview d'une syndicaliste textile

jeudi 11 février 2021, par [MYINT Ma Moe Sandar](#), [HAACK Michael](#), [LIN Kevin](#) (Date de rédaction antérieure : 3 février 2021).

Avant le nouveau coup d'état au Myanmar (Birmanie), Kevin Lin, militant syndical des Etats-Unis, et Michael Haack ont interviewé Ma Moe Sandar Mynt, responsable de la Fédération des travailleurs du vêtement. Paru sur le site de *Jacobin*, puis traduit par Patrick Le Tréhondat que nous remercions.

Le coup d'État au Myanmar a mis en évidence les fragiles bases de la transition démocratique du pays. Nous nous sommes entretenus avec une organisatrice du mouvement syndical en plein essor au Myanmar - qui sera au cœur de la lutte contre l'autoritarisme dans les jours et les mois à venir.

Lundi, les militaires du Myanmar ont pris le pouvoir par un coup d'État, déposant l'ancienne star internationale Aung San Suu Kyi. Le putsch militaire a mis en évidence de manière dramatique les failles fondamentales de la transition démocratique du Myanmar, largement saluée, qui avait attiré l'attention du monde entier avec la libération de Suu Kyi en 2010 et la tenue des premières élections démocratiques depuis des décennies en 2015. La constitution de 2008 qui régit le pays accorde à l'armée le contrôle total des principaux ministères et une large autorité pour déclarer l'état d'urgence.

La question de savoir comment la population du Myanmar va réagir se pose maintenant. Suu Kyi et son parti restent populaires dans le pays malgré son passé brutal - qui a notamment permis le nettoyage ethnique des Rohingyas musulmans - car ils sont considérés comme représentant la fin du régime militaire et une ouverture accrue sur le monde.

Pendant ce temps, le personnel médical des grandes villes a appelé à la grève, la plus grande fédération syndicale du pays exhorte les gens à ne pas coopérer avec le gouvernement militaire sur les questions de travail, et un groupe Facebook intitulé « mouvement de désobéissance civile » compte cent quatre-vingt mille inscrit·es.

Le mouvement ouvrier du Myanmar s'est développé avant même la démocratisation partielle. En 2009-2010, une importante vague de grèves a balayé les usines de confection du pays, pour la plupart détenues par des étrangers. Face à ce conflit, le gouvernement a choisi la coercition : il a mis sous sa coupe les usines et forcé les travailleur·euses et les employeurs à conclure un accord, sapant ainsi l'élan du mouvement.

Mais en 2011, l'interdiction des syndicats a été levée, et l'année suivante, la négociation collective a été légalisée. La syndicalisation a commencé à prendre forme. Les organisations de défense des droits des travailleur·euses qui avaient aidé les migrant·es birmans en Thaïlande se sont installées au Myanmar et se sont unies aux syndicalistes précédemment clandestins. De nombreux militant·es syndicaux ont fait appel au régime libéral fondé sur les droits afin de mobiliser les travailleur·euses et d'obtenir la protection de leurs syndicats.

Par-dessus tout, les grèves ont été essentielles à la construction du mouvement. En 2019, une vague de débrayage a pris son envol dans le secteur de l'habillement, désormais massif, qui emploie environ six cent mille travailleur·euses et fabrique le principal produit d'exportation du Myanmar, avant de se heurter à la pandémie COVID-19 et à ses diverses restrictions.

Peu avant le coup d'État, nous avons parlé avec Ma Moe Sandar Myint de la Fédération des travailleur·euses de l'habillement du Myanmar, une des principales organisatrices de la récente vague de grèves, afin d'avoir une meilleure idée des luttes des travailleur·euses au Myanmar. Nous avons essayé de la joindre après le putsch, mais les communications sont actuellement perturbées dans le pays. Ce qui est certain, cependant, c'est que la lutte contre l'autoritarisme au Myanmar sera intimement liée au succès de son mouvement ouvrier. [..]

Kevin Lin, Michael Haack - J'aimerais me concentrer sur une chose que vous avez dite : le syndicat est formé par la grève. Pourquoi pensez-vous que c'est si important ?

Ma Moe Sandar Myint - La plupart des syndicats stables sont issus de grèves, et la plupart des syndicats de nos fédérations ont connu au moins deux ou trois grèves. Même après une grève, il y aura une autre grève, en fonction de la manière dont les employeurs traitent les travailleur·euses et le syndicat. La grève est donc une coutume ici. Pendant la grève, les organisateur·trices syndicaux demandent aux travailleur·euses ce qu'ils exigent de l'employeur. Ils et elles relèvent les revendications émises pendant la grève par différents services ou différentes lignes de production. La participation est élevée pendant les grèves. Les travailleur·euses ne restent pas à la maison. Les travailleur·euses viennent à l'usine comme un jour de travail normal avec leur déjeuner, puis elles et ils restent toute la journée.

Vous avez mis l'accent sur la participation des travailleur·euses. Pouvez-vous nous en dire plus sur la démocratie syndicale dans le mouvement ?

Pour que la négociation soit menée, les travailleur·euses doivent voter pour savoir s'ils préfèrent telle ou telle solution. Les dirigeant·es syndicaux sont également élu·es. Les travailleur·euses élisent les membres du comité exécutif du syndicat. Selon le droit du travail du Myanmar, le comité exécutif est composé de sept membres. Ces sept membres du comité exécutif sont pour la plupart élus au moment des grèves. Les usines sont énormes, de sorte que quelques comités exécutifs ne peuvent pas couvrir l'ensemble de la main-d'œuvre. Chaque département ou chaque chaîne de production élit ses délégué·es syndicaux en fonction du nombre de travailleur·euses. Les organisateur·trices et la fédération syndicale comprennent que le pouvoir est entre les mains des travailleur·euses, et que les syndicats ont leur propre autonomie. Ce que font les dirigeant·es de la fédération, c'est donner des suggestions et soutenir les grèves.

Le droit du travail au Myanmar est-il favorable aux travailleur·euses ?

Le droit du travail ne permet pas la représentation des travailleur·euses. La raison pour laquelle le mouvement ouvrier progresse est que les travailleur·euses sont prêts à faire la grève. C'est ce qui fait que le mouvement syndical se développe. Pour améliorer les lois et représenter la voix des travailleur·euses, ceux-ci doivent devenir forts. Ils ont besoin de grèves, parce qu'à partir de la grève, ils forment des syndicats, et ils forment le mouvement ouvrier. C'est ainsi que cela se passe.

Comment vous êtes-vous impliquée dans l'organisation du travail ?

Je travaille dans le secteur de l'habillement depuis ma jeunesse. Nous avons des vacances d'été au lycée, alors pendant ces vacances, je suis allée travailler comme ouvrière dans une usine de confection. En 2000, j'ai terminé le lycée et je suis allée directement à l'usine de confection pour y

travailler comme employée de bureau. En 2015, il y a eu des changements concernant le salaire minimum au Myanmar. À cette époque, le salaire minimum était de 3 600 Kyawt par jour [environ 2,22 euros]. Dans mon usine, l'employeur n'a pas payé le salaire minimum conformément à ce qu'avait fixé par le gouvernement. Les travailleur·euses se sont mis en grève pendant plusieurs jours. L'employeur a dit qu'il rendrait l'argent, alors les travailleur·euses ont mis fin à la grève. Cependant, l'employeur n'a pas tenu sa promesse, et les travailleur·euses ont donc engagé des actions de ralentissement du travail. L'employeur a riposté en retenant les salaires. L'affaire a été soumise au mécanisme de règlement des différends du Myanmar, et la Confédération des syndicats du Myanmar (CTUM) a aidé les travailleur·euses à former un syndicat. Je n'étais que membre du syndicat à l'époque. Pendant cette période, l'employeur a poursuivi les seize dirigeant·es ouvrier·e en vertu de l'article 341 du Code pénal pour le blocage d'une porte. L'employeur voulait effrayer les travailleur·euses, les avertissant que « le Code pénal peut vous envoyer en prison ». L'un des dirigeants ouvrier·es m'a interrogé sur cet article. Je ne le connaissais pas, alors j'ai parlé à mon mari qui m'a dit que ce n'était pas si grave. J'ai également parlé à une dirigeante et j'ai appris que invoquer ce Code pénal n'était pas sérieux. J'ai donc commencé à parler avec les dirigeants des travailleur·euses et d'autres travailleur·euses qui ont commencé à me faire confiance. Les travailleur·euses n'étaient pas satisfaits de leurs dirigeants actuels. Les travailleur·euses voulaient aller dehors et faire la grève. Une dirigeante ouvrière a décidé de mener la grève. Il y avait 306 travailleur·euses là-bas, et 220 travailleur·euses l'ont suivi pour faire la grève. C'est ainsi que je me suis impliqué dans le mouvement ouvrier.

En tant que travailleuse, comment le fait que 90 % des travailleur·euses de l'habillement au Myanmar sont des femmes affecte-t-il votre organisation ?

Il y a huit ou neuf ans, les grèves étaient menées par des hommes. Les employeurs ont décidé de ne plus embaucher de travailleurs masculins à des salaires trop élevés. Les femmes ont été embauchées parce que les employeurs pensaient qu'elles ne se battraient pas contre l'employeur. C'est le contraire qui s'est produit. Les travailleuses sont également prêtes à se mettre en grève. En ce qui concerne l'organisation, il est facile, lorsque vous êtes du même sexe, de parler aux autres travailleur·euses et de les convaincre. Un obstacle vient des parents ; un autre obstacle est le partenaire ou, si le travailleur est marié, le conjoint. Mais contre toute attente, les femmes abandonnent les coutumes et les traditions et se battent. Dans les fédérations en particulier, la plupart des dirigeantes sont des jeunes femmes qui donnent de leur temps et de leur énergie pour se battre pour les travailleur·euses, et elles font beaucoup de sacrifices. Elles sont même prêtes à divorcer de leur conjoint. Et lorsqu'elles se mettent en grève, ces femmes dirigeantes ne craignent pas d'être licenciées. Elles surmontent leur peur, et elles s'engagent. Je suis très fière des travailleuses qui dirigent les grèves et le mouvement.

Vous travaillez dans des usines depuis longtemps. Vous avez vu la transition vers une démocratisation partielle. Quelle différence cela a-t-il fait ?

Vers 2000, il n'y avait que quelques nouvelles usines, et les ouvrier·es travaillaient du matin au soir. Certain·es travaillaient même toute l'année sans prendre de congé parce qu'ils ou elles ne connaissaient pas leurs droits. Et, les gens ne pouvaient pas se rassembler à cause du régime militaire. Après 2010, le téléphone et l'internet ont permis aux travailleur·euses d'obtenir des informations. Les travailleur·euses ont appris à connaître leurs droits et ont pris conscience de ce qui se passait ailleurs. Il y avait également beaucoup plus d'usines, ce qui a permis aux travailleur·euses de se rapprocher les un·es des autres. En 2000, les travailleur·euses acceptaient que l'employeur soit comme un Dieu, parce qu'il leur donnait de la nourriture et un salaire. Mais après 2010, les opinions sur les employeurs ont changé et les travailleur·euses ont appris à connaître leurs droits.

Comment COVID-19 a-t-il affecté le mouvement ouvrier au Myanmar ?

Lorsque COVID-19 a frappé, le gouvernement a imposé des restrictions sur les rassemblements de personnes. Les travailleur·euses ne pouvaient plus installer un camp de grève à l'extérieur des usines, ce qui les a empêchés de faire la grève. Comme les grèves n'ont pas lieu, des syndicats ne sont pas formés. Le COVID-19 a également donné aux employeurs le pouvoir d'opprimer les travailleur·euses, de les licencier et de sévir contre les syndicats. Comme les commandes sont de plus en plus rares, les employeurs prévoient de réduire la main-d'œuvre. Bien que nous ne puissions pas frapper, nous devons rester fort·es et résistant·es, et lorsque les restrictions COVID-19 seront levées, nous nous défendrons. La vague de grève se reproduira alors.

Une interview de Ma Moe Sandar Myint, responsable de la Fédération des travailleurs du vêtement du Myanmar, par le militant syndical Kevin Lin.

P.-S.

- Syndicollectif. Posté dans International, interview le 5 février 2021 : <https://syndicollectif.fr/birmanie-interview-dune-syndicaliste-textile/>

Initialement publié le 3 février sur le site *Jacobin* sous le titre « Le mouvement ouvrier du Myanmar est au cœur de la lutte contre l'autoritarisme »

- Traduction de Patrick Le Tréhondat.